

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°53/2026	OBJET : Adhésion à l'association « Vergers vivants »
Date de la convocation : 30/06/2026 Date de la séance : 06/07/2026 Présidence de séance : Aurélie DZIERZYNSKI, Maire Secrétaire de séance : Bisma SENOUCI	Membres présents : MM. Aurélie DZIERZYNSKI, David LOYSEAU, Colette BESANÇON, Nadia LAKHDER, Christophe CHARLES, Majda CHETTAT BENATTABOU, Hassan EL AZRAOUI, Pauline PERRIAU, Charles MONA, Martine BATT, Pierre KRALJEVIC, Hugues METILLE, Zahia MOUADJI, Ouafdi ADNANI, Séverine COENART, Nermin ABAZ, Bisma SENOUCI, Alain MOREL, Daniel BOURQUIN, Céline GROS, Julie GUILLEMET.
Membres en exercice : 29 Membres présents : 21 Membres représentés : 6 Membres absents non excusés : 2 Votants : 27	Membres représentés : M. Robert GRILLON donne pouvoir à M. David LOYSEAU M. Roland TINET donne pouvoir à Mme Aurélie DZIERZYNSKI M. Hidir DEMIR donne pouvoir à M. Christophe CHARLES Mme Pinar KESER donne pouvoir à Mme Pauline PERRIAU Mme Yasmina TABECHE donne pouvoir à M. Alain MOREL Mme Jacinthe NUNHOLD donne pouvoir à Mme Céline GROS
VOTE : UNANIMITÉ POUR : 27 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0	Membres absents non excusés : Mme Natacha HEMONET M. Fouad EL HAMINE
Extrait certifié exécutoire compte tenu de sa transmission au contrôle de la légalité le 08/07/2026 et de sa publication le 09/07/2026	
Conformément à l'article L.2121-25 modifié du CGCT, la liste des délibérations, examinées en séance du 06/07/2026 par le conseil municipal, a été affichée à la mairie et publiée sur le site internet de la commune le 09/07/2026	

L'association franc-comtoise Vergers Vivants, créée en mars 2006, s'est donnée pour ambition de fédérer les différents acteurs (collectivités, associations, particuliers) qui travaillent à la préservation du patrimoine fruitier. Une volonté fédératrice pour échanger et partager les expériences menées, promouvoir la connaissance de ce patrimoine, coordonner les différentes initiatives mais aussi faciliter la mise en œuvre de projets et en conduire.

Bien que ne possédant aucune exploitation fruitière d'envergure, le Pays de Montbéliard connaît une tradition ancienne de culture des arbres fruitiers, plus marquée que sur le reste de la Franche Comté. Les raisons sont probablement historiques :

- Intégration ancienne au duché de Wurtemberg, tourné vers les cours germaniques où l'on se préoccupe fort des sciences naturelles et principalement de botanique ;
- Terre d'accueil des anabaptistes, courant de protestants qui apportent avec eux des méthodes culturelles avancées et de nombreuses espèces et variétés ;

- Plus tardivement, l'essor industriel et l'accueil de nouvelles populations apportant également leurs variétés.

L'association a pour but de préserver et valoriser le patrimoine fruitier. Elle se donne pour mission de :

- Sensibiliser et éduquer les habitants au patrimoine fruitier ;
- Contribuer à sa connaissance ;
- Protéger les vergers et leur environnement ;
- Valoriser et promouvoir les fruits et les produits dérivés.

La ville de Grand-Charmont a développé depuis 4 ans maintenant un partenariat avec l'association Vergers Vivants, notamment dans le cadre d'une opération annuelle de pressage de pommes issues du verger conservatoire implanté sur le territoire communal.

Aussi, et afin de développer et valoriser ce partenariat, il est proposé au conseil municipal :

- D'adhérer à l'association Vergers Vivants pour l'année 2026 et de s'acquitter de la cotisation annuelle de 40 € ;
- D'autoriser Madame le Maire à renouveler cette adhésion de manière annuelle ;
- D'autoriser Madame le Maire à signer tout acte ou document se rapportant à cette adhésion.

Le Maire,
Aurélie DZIERZYNSKI.

Le secrétaire de séance,
Bisma SENOUCI

